

ETAT D'AVANCEMENT DE L'ESSAIMAGE A LA SONEDE

1- Structure de l'essaimage à la SONEDE

Afin d'assurer dans les meilleures conditions ces engagements, la SONEDE a créé une direction chargée de l'essaimage et de la sous-traitance en mars 2007.

La structure de l'essaimage et de la sous-traitance est composée de :

- un directeur central essaimage et sous-traitance : Mr Adnen BOUBAKER
- un chef de division sous traitance : Mme Amel FRIGUI
- un chef de division essaimage : Mlle Radhia BOUGHI ZANE
- un cadre gestionnaire : Mr Chaker HLELI

De même la SONEDE a mis en place une commission d'approbation des projets de l'essaimage présidée par son Président Directeur Général.

2- Les étapes de l'essaimage et avantages

La mise en œuvre d'un projet dans le cadre de l'essaimage passe par trois étapes :

Etape 1 : de l'idée du projet à une convention de projet

a- Demande de création d'une entreprise dans le cadre de l'essaimage

Le promoteur fait une demande au nom de Mr le **PDG** de la **SONEDE** comportant les informations suivantes : son nom, ses coordonnées, sa formation et son expérience, la nature de l'activité .Il doit joindre à cette demande une copie de la carte d'identité nationale, du diplôme et du curriculum vitae.

b- Envoi de la lettre de souscription par la SONEDE à l'essaimé

Après réception de la demande du promoteur, la SONEDE envoie une lettre de souscription pour entamer l'étude de préfaisabilité.

c- Étude de préfaisabilité

Le promoteur aura à élaborer, de préférence personnellement, une étude de préfaisabilité du projet suivant un modèle qui est fourni par la direction d'essaimage de la SONEDE. Il est encadré tout le long de l'élaboration de l'étude de préfaisabilité par la dite direction.

Le promoteur doit s'impliquer réellement et comprendre le langage financier de la gestion d'une entreprise telle que chiffres d'affaires, charges, amortissements, Van, TRI...

d- Signature de la convention

Une fois l'étude de préfaisabilité est achevée et acceptée par la direction d'essaimage de la SONEDE. Celle-ci est présentée devant la commission d'approbation en présence de l'essaimé. Cette commission est présidée par le PDG de la SONEDE.

L'avis favorable de cette dernière aboutit à l'élaboration de [la convention selon le modèle type](#) et sa signature par : l'essaimé, Mr le Président Directeur Général de la SONEDE et Mr le Ministre de l'Industrie, de l'Energie et des Petites et Moyennes Entreprises.

Avantages de l'étape 1

Lors de cette étape 1 l'essaimé bénéficie d'un encadrement très rapproché de la SONEDE pour mener à bien son étude de préfaisabilité.

L'essaimé reçoit une formation spécifique à propos de l'essaimage , les avantages et les primes qu'accordent l'Etat aux promoteurs afin de les encourager à créer leur entreprises , les fonds mis en place ,plus généralement les institution financières ...

Plusieurs conseils sont donnés aux futurs promoteurs :

1^{er} conseil : faire une étude de marché

Le futur promoteur aura à définir le marché, puis dans la limite du possible évaluer et analyser le marché potentiel et ses composantes principales tels que estimation des besoins, estimation de la clientèle potentielle, l'identification des concurrents et des fournisseurs, la connaissance des prix unitaires, l'évaluation de sa part du marché etc. ...

Cette description générale du marché et de son environnement permet au futur promoteur de s'impliquer dans son projet et d'assurer la survie du projet sans difficultés.

2^{ème} conseil : activités secondaires :

Le futur promoteur aura à prévoir à coté de l'activité principale des activités secondaires .Ces dernières assurent la survie du projet et permettent à l'entreprise de traverser les moments difficiles en couvrant les charges courantes tels que paiement des salaires, le loyer, les frais de téléphone, d'eau ...

3^{em} conseil : Choix du lieu d'implantation :

Afin d'élargir le tissu économique dans tout le pays, l'état a dressé une liste des villes et des sièges de gouvernorat qui sont identifiées comme [zones de développement régional](#). Un promoteur a donc intérêt d'implanter son entreprise dans l'une de ces zones.

L'implantation du futur promoteur dans l'une de zones de développement régional lui permet de bénéficier des avantages suivants :

- Exonération des impôts pouvant atteindre 10 années.
- La prise en charge par l'État de la contribution patronale au régime légal de CNSS durant cinq ans d'exercice.
- bénéficier de plusieurs primes sur les investissements et les infrastructures etc.

Etape 2

a- Élaboration de l'étude de faisabilité ou plan d'affaires

Cette étude de faisabilité ou plan d'affaires sera faite par un bureau d'études désigné par la SONEDE .Le bureau d'étude réalisera l'étude en collaboration étroite avec le promoteur et la SONEDE.

Les frais d'élaboration de l'étude de faisabilité sont à la charge de la SONEDE.

Il est à signaler que cette étude de faisabilité peut être élaborée par la direction d'essaimage toujours en collaboration avec le promoteur.

b- Bouclage du schéma de financement.

La SONEDE en collaboration avec le promoteur et la Sages arrêtent un schéma de financement du projet.

Avant de parler de schéma de financement, nous rappelons la terminologie des mots utilisés que le promoteur doit maîtriser.

- **INVESTISSEMENT** :

L'investissement est l'ensemble des montants engagés pour le financement de l'acquisition des équipements et des matériels (capital fixe) et le besoin en fonds de roulement (capital circulant).

- **CAPITAL** :

La notion du capital, dans son nouveau sens, signifie l'ensemble des fonds propres que les associés apportent pour financer une partie de leur projet. Le capital peut être en numéraire ou en nature.

- **CREDIT** :

Le crédit sert à compléter, avec le capital, le schéma de financement du projet. Il s'agit d'un crédit bancaire classique qui est une somme d'argent prêtée par une institution financière au profit du promoteur. Le remboursement du crédit se fait au nominal majoré d'un taux d'intérêt sur une période variable (court, moyen ou long terme).

- **DOTATION** :

La dotation est une somme d'argent prêtée par une institution non financière dans le but de financer le projet. La dotation constitue, comme l'apport promoteur et les autres participations, une des fonds propres. La dotation est remboursable avec ou sans intérêts.

- **PARTICIPATION** :

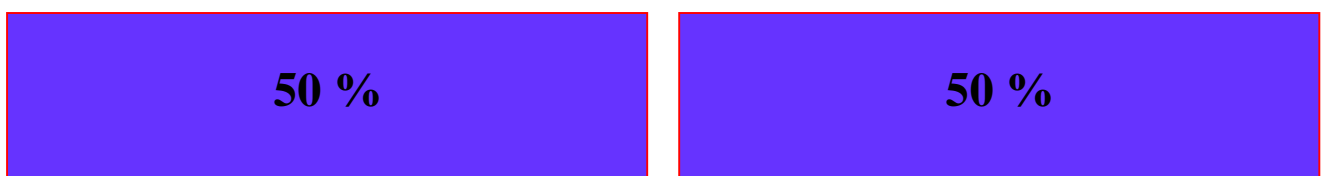
Il s'agit d'une contribution dans le capital social de l'entreprise. La rétrocession de la participation se fait avec le nominal majoré d'un taux d'intérêt ou en recourant à la distribution des dividendes.

SCHEMA DE FINANCEMENT

La combinaison autofinancement crédit devrait être pour des raisons de risque et d'engagement du promoteur du projet au moins de 30% autofinancement et 70% crédit. Le schéma de plus en plus souhaité par le secteur bancaire et qui garantit un engagement suffisant du promoteur est 50% autofinancement, 50% crédit. C'est sur la base de ce schéma que les projets d'essaimage seront financés.

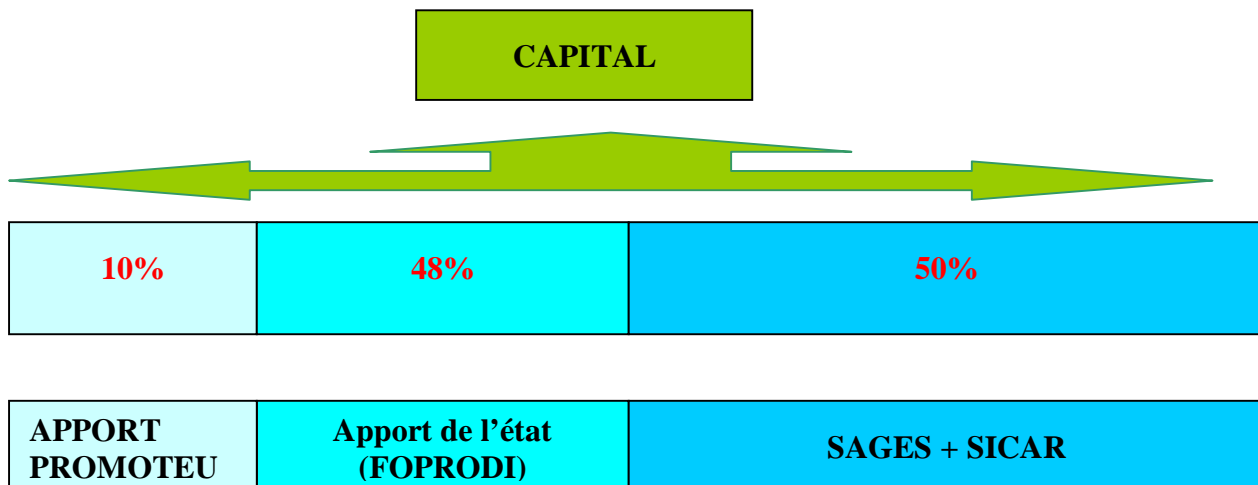


Capital = investissement/2 Crédit bancaire = investissement/2



Le **capital** ou **fonds propres** est composé de:

- l'apport du promoteur : il doit être égal à au moins 10 % du capital
- l'apport de l'Etat sous forme de dotation ou de participation : l'Etat Tunisien a mis à la disposition des promoteurs plusieurs fonds en fonction de l'activité, du coût du projet et du statut du promoteur (nouveau promoteur ou PME). On cite FONAPRAM, FOPRODI, RIITI, FOSDAP (www.tunisieindustrie.nat.tn), etc.
- l'apport de SAGES;
- l'apport d'une SICAR si nécessaire.



Comme la participation de la SAGES est limitée à **15%** du fonds de la société essaimante (**90.000 TND** pour le cas de la SONEDE), le promoteur est appelé à augmenter sa participation et à recourir aux SICAR ou à d'autres actionnaires pour que la formule suivante soit vérifiée :

$$\text{SAGES+SICAR} < \text{Apport de l'état (FOPRODI)} + \text{PROMOTEUR}$$

c- Préparation de tout document nécessaire pour la mise en production de son projet.

Dès le bouclage du schéma de financement, avec l'appui de la direction de l'essaimage, le promoteur prend à sa charge la responsabilité d'accomplir tout document nécessaire à la mise en production de son projet :

- l'obtention des accords de financement par les institutions financières.
- les procédures de création de l'entreprise.
- l'octroi de congé pour la création d'entreprise (dossier préparé par la direction d'essaimage et visé par décret).
- la procédure d'obtention du demi salaire si le projet est implanté dans une zone de développement régional.

Avantages de l'étape 2

Pendant cette étape les avantages dont bénéficie le nouveau promoteur sont récapitulés ci-après :

- La SONEDE prend en charge les frais de l'étude de faisabilité.
- Le futur promoteur peut bénéficier de toute formation jugée nécessaire pour son projet. Le futur promoteur bénéficie d'une formation à propos de la création d'entreprise dans l'une des pépinières.
- La SONEDE octroi un jour de congé par semaine au futur essaimé qui fait parti de son personnel.
- La SONEDE fourni toute la logistique (Tél., fax, photocopie...) et l'encadrement nécessaire au promoteur.
- Le futur promoteur n'est plus seul vis-à-vis des institutions financières, il est toujours accompagné par la direction de l'essaimage.

Etape 3 : Suivi

Une fois les accords financiers sont obtenus et la procédure de création d'entreprise est achevée et le congé de création d'entreprise est octroyé, l'entreprise entre en service et le promoteur doit adresser tous les trois mois un rapport à la direction d'essaimage portant sur l'avancement de l'exécution du projet et précisant, éventuellement, les difficultés rencontrées.

La direction d'essaimage soumet au Ministre de l'Industrie, de l'Energie et des Petites et Moyennes Entreprises (**MI EPME**) un rapport trimestriel sur l'avancement des projets et éventuellement, les difficultés rencontrées.

Avantages de l'étape 3

Dans cette étape, l'essaimé bénéficie d'un marché de gré à gré de 100.000 DT/an pendant les deux premières années.

La SONEDE a élaboré une note organique interne [N°325 GM](#) qui explicite les procédures à adopter pour l'attribution des marchés de gré à gré aux essaimés.

En outre, les essaimés de la fonction publique et particulièrement les agents employés de la SONEDE bénéficient de :

- congé d'une année renouvelable une fois. Il est renouvelable deux fois dans le cas où le projet est implanté dans une zone de développement régional.
- avantages sociaux (CNSS, assurance maladie...)
- demi-salaire dans le cas où le projet est implanté dans une zone de développement régional durant 2 ans.

3- Amélioration du cadre réglementaire et législatif

Grâce aux moyens de communication divers (séminaires, dépliants, formation...) la SONEDE a participé à la vulgarisation de l'essaimage qui a touché outre son personnel un public externe. Mais il demeure un phénomène encore limité qui rencontre des obstacles importants ; son régime juridique n'est pas suffisamment attractif.

C'est dans ce cadre que la SONEDE a contribué activement à soulever plusieurs problèmes d'ordre administratif, législatif et réglementaire. On cite ci-après les différents obstacles juridiques et la situation de l'avancement de leur résolution :

- Les travaux de pose de conduites, exécution des branchements et réparations des casses et fuites ne bénéficiaient pas de l'intervention de FOPRODI, ni des avantages au titre de développement régional. Depuis janvier 2009 ces activités ont bénéficié du financement FOPRODI sans toute fois bénéficier des avantages de développement régional.
- Les projets de forages se heurtent toujours au problème de financement de FOPRODI et aux avantages de développement régional. La résolution du problème de financement est en cours.
- Le marché de gré à gré (montant peut aller jusqu'à 100 milles dinars) ne peut être octroyé dans le cas où l'activité de l'entreprise se rapporte aux travaux ou aux études. Ce problème n'est pas encore résolu.
- Pour les activités de services et de fournitures, le Décret n° 1329-Article 13 du 4 juin 2007, présente un obstacle du fait que l'essaimé ne peut pas prester ses prestations à la SONEDE que dans le cadre du marché de gré à gré pendant les deux premières années. L'essaimé, dans le cas où il est issu du personnel de la SONEDE, ne peut pas prester ses services qu'après cinq ans de sa démission. Ce problème est en cours de résolution.
- Décret n° 561 du 4 Mars 2008 portant réglementation des marchés publics, qui stipule que 20% de la valeur prévisionnelle des marchés sont réservés aux petites entreprises. Seulement dans le cas des travaux hydrauliques le montant ne dépasse pas 100.000 DT ; qui reste très faible pour les entreprises de travaux hydrauliques.
- Décret n° 562 du 4 Mars 2008 qui stipule dans l'un de ses paragraphes qu'en cas de création de plusieurs entreprises essaimées dans le même secteur d'activité, le marché de gré à gré sera réparti entre ces essaimés. Au début 2009, ce problème a été résolu.

- Les délais pour la création d'entreprises bien qu'ils demeurent lents ont pu être réduits.
- Les entreprises créées sont contraintes de choisir la forme juridique SA qui nécessite une gestion assez complexe.
- La SONEDE a établi une note organique interne [N°325 GM](#) qui organise les modalités et les conditions d'octroi d'un marché de gré à gré dans le cadre de l'essaiage. Cette note servira de document de référence pour la SONEDE pour gérer rapidement et efficacement ce type de marché.

4- Les idées de projets

La SONEDE a défini plusieurs idées de projets qui seront réalisées en trois phases :

	PREMIERE PHASE	DEUXIEME PHASE	TROISIEME PHASE
MAINTENANCE	Maintenance des équipements électriques et électromécaniques	Etude de branchement	
	Maintenance des ouvrages Hydrauliques	Etalonnage et Réparation des compteurs	
	Maintenance des équipements de la protection cathodique	Relève de la consommation et distribution des factures	
	Entretien et réparation des équipements des réseaux d'adduction et de distribution		
TRAVAUX	Raccordement et Réparation des casses et des fuites et Exécution des Branchements et des raccords		
	Exécution et régénération des forages		
	Exécution des ouvrages hydrauliques		
	Pose de conduites		
ETUDE	Etudes techniques hydrauliques		
	Etude topographique		
	Etude pour la protection cathodique		
	Etude de l'économie de l'eau		
	Etude de télégestion		
	Audit énergétique pour les stations de pompes et les stations de traitements et maintenance des équipements		
DESSALEMENT	Traitement des eaux saumâtres		
	Traitement des eaux de surface		
	Dessalement de l'eau de mer		
AUTRES PROJETS	Production de l'eau de javel	Pilotage et Contrôle des travaux neufs	Gestion du réseau
	Industrie plastic	Recyclage des déchets plastiques et des métaux	Gestion des affaires foncières
			Recouvrements des factures

5- Plan de communication

5.1- Séminaires

Les séminaires organisés par la SONEDE, jusqu'à ce jour sont récapitulés ci-après :

Date - lieu	Buts	Population cible
Sousse 18 Décembre 2006	Outre la présentation de la procédure d'essaimage et de son cadre réglementaire et juridique, une exposition des expériences des sociétés tunisiennes et étrangères ainsi que les stratégies nationales en la matière. Cet événement était destiné à promouvoir davantage la procédure d'essaimage et des efforts d'appui et d'encouragement des promoteurs à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise	Sousse, Monastir, Mahdia
Tunis 18 Janvier 2007	Cette manifestation s'inscrit dans le cadre de la concrétisation du programme national d'essaimage et d'impulsion du rythme d'investissement	Tunis, Ben Arous, Ariana et Mannouba.
Le Kef 13 Décembre 2007	La vulgarisation du contenu du programme national d'essaimage et de création d'entreprises dans les régions du Nord-Ouest	Le Kef, Siliana, Béja et Jendouba.
Kairouan 27 Mai 2009	Cette journée a pour but de sensibiliser les cadres de la région et de donner un coup de relance à l'essaimage suite aux difficultés et défis rencontrés	Kairouan, Kasserine, Sidi Bouzid.

Pour le futur, la SONEDE compte organiser des séminaires de vulgarisation sur l'essaimage d'une façon annuelle. Le lieu d'organisation du séminaire sera choisi en fonction des séminaires organisés par les autres structures d'essaimage et le Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des PME.

5.2- Publication des brochures

Adoptant une stratégie opérationnelle, la SONEDE a établi deux brochures ; une brochure en langue arabe et la deuxième en langue française, qui explique tout ce qui concerne l'essaimage à la SONEDE. Ces deux brochures ont été distribuées dans tous les séminaires organisés et lors des événements culturels et des foires.

5.3- Autres activité de communication

La SONEDE a participé activement à plusieurs événements culturels et sportifs pour la présentation de l'essaimage, ses avantages, ses étapes ...On cite :

- La SONEDE a organisé neuf (09) cycles de formations sur l'essaimage au profit de son personnel (sept séances à Tunis, une à Sousse et une à Sfax).
- Organisation presque hebdomadaire d'une séance de formation sur l'essaimage pour le compte des nouveaux essaimés et ce chaque mardi aux locaux de la Direction Centrale de la Sous-traitance et de l'Essaimage à Mont Fleury.
- La SONEDE a participé avec un stand au premier Salon de la création d'entreprises en Tunisie le 17 octobre 2008 au salon d'exposition à El kram.
- La SONEDE a participé avec un stand au Salon d'Hydromed à la foire de Charguia les 24-25 Avril 2008.
- Célébration du 20^{ème} anniversaire de changement en date du 03 novembre 2007 organisé par le District de Djerba.

- Un événement culturel et sportif en avril 2007 à Hammamet organisé par le Club sportive de l'eau Ariana.
- Un événement culturel organisé par le centre d'affaires de Tozeur.
- Une journée de vulgarisation organisée par l'Ecole de l'Architecture de Sfax en date du 10 Mars 2009 pour les étudiants afin de leur permettre de préparer le logo de l'essaiimage.
- Une journée organisée par l'école nationale des ingénieurs de Sfax le 27/04/2009.
- Une journée organisée par le CPG à Gafsa le 21/04/2009.
- Une journée organisée par le GCT à Gabes le 10/06/2009.
- Une journée organisée par le Centre d'Affaire de Kébili le 23/06/2009.
- Journées de Mercredi de Création des Entreprises ; à l'école Polytechnique de la Marsa, à l'ISG Bardo, à la pépinière de Rades.

6- Etat d'avancement des dossiers essaimage

La SONEDE a reçu **129** demandes jusqu'au **30 septembre 2009** détaillé dans le tableau qui suit :

Activités		Nombre projets reçus	Observations
Maintenance des équipements électromécaniques.		14	7 conventions signées dont 4 cadres de la SONEDE.
Pose de conduites, réparation des casses et fuites, branchements et réhabilitation des ouvrages.		34	13 conventions signées dont 10 cadres de la SONEDE.
Forage.		3	2 conventions signées par deux promoteurs issus de la SONEDE.
Bâtiments et génie civil.		1	Une convention signée dans le secteur de l'industrie de plastique avec un promoteur externe
Services divers	Protection des ressources hydrauliques	1	
	Conception système informatique	2	
	Industrie de plastique	1	
	Études hydrauliques et topographiques	8	
Total des Demandes acceptées		64	
Non retenus Centre d'appels, laboratoire d'analyse d'eau, courrier par SMS, conception système informatique, maintenance du matériel roulant, ...		65	65 dossiers n'ont pas été retenus à cause soit de l'activité qui n'est pas sous-traité à court terme, soit le profil du promoteur ne correspond pas aux exigences du métier.
Total des demandes reçues		129	

ETAT D'AVANCEMENT DES 23 CONVENTIONS AU 30 Septembre 2009

A- Récapitulation des projets

Nature de projet	Nombre de projet	AGENT SONEDE	Coût de projets	Participation SAGES	Nombre d'emploi
Maintenance des équipements électromécaniques	7	4	1083,7	100,98	64
Pose de conduites, casses et fuites, branchements et réhabilitation des ouvrages.	13	10	2644,5	585	140
Forages	2	2	1894	180	30
Industrie de plastique	1	0	1284	90	13
Total	23	16	6906	955	247

Ces projets sont répartis géographiquement ainsi :

REPARTITION DES ACTIVITES PAR REGION							
Désignation	Grand Tunis	Nord Ouest	Nord Est	Centre Est	Sud Est	Sud Ouest	Total
MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS HYDRO-ELETROMECHANIQUES	1	1	2	1	1	1	7
- POSE DE CONDUITES, - CASSES ET FUITES, - BRANCHEMENTS (Petits diamètres)		6	1	1	1	3	12
- POSE DE CONDUITES, - CASSES ET FUITES, - BRANCHEMENTS (Grands diamètres)			1				1
EXECUTION ET REGENERATION DES FORAGES			1	1			2
TRANSFORMATION DU PLASTIQUE PAR INJECTION			1				1
TOTAL	1	7	6	3	2	4	23

B- Projets ayant bouclé le schéma de financement

Nature de projet	SAGES					BTS				FINANCEMENT PROPRE			
	Nombre de projet	Coût de projets	Participation SAGES	Emploi	En activité	Nombre de projet	Coût de projets	Emploi	En activité	Nombre de projet	Coût de projets	Emploi	En activité
Maintenance des équipements électromécaniques	2	579	65,68	26	1	2	168	18	2				
Pose de conduites, réparation des casses et fuites, branchements et réhabilitation des ouvrages.	6	1357	330	74	5	1	78,9	10	1	1	85	6	1
Total	8	1936	396	100	6	3	247	28	3	1	85	6	1

C- Projets n'ayant pas encore bouclé le schéma de financement

Nature de projet	Nombre de projet	Coût de projets	Participation SAGES	Emploi	Observations
Forages	2	1894	180	30	Ils ont reçus les accords de financement de toutes les institutions financières reste le FOPRODI auquel cette Activité est non éligible à son financement
Industrie du plastique	1	1284	90	13	Accords obtenus des institutions financières reste le rapport d'expertise du CETIME sur le matériel apporté par le promoteur.
Maintenance des équipements électromécaniques	3	336,4	35,3	20	-1 en cours de finalisation de l'étude de faisabilité. - 2 en cours de clôturer le schéma de financement
Pose de conduites, réparation des casses et fuites, branchements et réhabilitation des ouvrages.	5	1123 ,6	254,1	50	- 2 en cours de finalisation de l'étude de faisabilité.
Total	11	4638	559,4	113	

D- Projets en activité

Les projets en activité sont au nombre de **10** répartis comme suit :

- **sept (07)** concernent la pose de conduites, réparation des casses et fuites, branchements et réhabilitation des ouvrages.
- **trois (03)** concernent l'activité maintenance des équipements électromécaniques

Ces projets sont gérés par des promoteurs composés de sept agents de la SONEDE et trois personnes externes. Le coût d'investissement total de ces projets est de **1.869.200 milles dinars** dont **281.700 milles dinars** la contribution de la Sages représentant environ **15%** du montant total d'investissement. Le reste est réparti entre les crédits accordés par la banque de financement des petites et moyennes entreprises (BFPME), les banques commerciales, la banque tunisienne de solidarité (BTS), le fonds de promotion et de décentralisation industrielle (FOPRODI) et la contribution du promoteur.

Le nombre d'emploi à créer grâce à ces projets est **108** emplois.